

|   |            |
|---|------------|
| <b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>                   | <b>M2</b>  |
| <b>Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain</b> | <b>A4</b>  |
| <b>Désenclavement urbain et rural</b>                                     | <b>305</b> |

La Commission Permanente,

- VU** Le Code des transports,
- VU** Le Code général des collectivités territoriales,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 26 et 27 juin 2008 approuvant le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 31 janvier et 1er février 2013 approuvant le Budget Primitif 2013,
- VU** la convention d'attribution de subvention entre la Région des Pays de la Loire et le Département de la Sarthe relative au financement des études et acquisitions foncières de la déviation de Saint-Calais en date du 30 mars 2011 et son avenant n°1 en date du 30 mai 2013,
- VU** la convention d'attribution de subvention entre La Région des Pays de la Loire et le Département de la Sarthe relative aux travaux de la déviation de la RD 357 à Saint-Calais signée le 30 mai 2013,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** Le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Département de La Sarthe en date du 15 octobre 2019 approuvant le présent avenant,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Transports, mobilité, infrastructures

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'avenant n°1 à la convention relative aux travaux de la déviation de la RD 357 à Saint-Calais présenté en annexe 1.

AUTORISE  
la Présidente à le signer.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, positioned below the title of the President of the Regional Council.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 18/11/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs